

Au Ricantu, les récifs artificiels menacés par le braconnage

Quatre ans après la mise en place de trois récifs artificiels au Ricantu, à quelques mètres d'une zone marine protégée face à la piste de l'aéroport de Campo dell'Oro, l'Office de l'environnement de la Corse, inquiet du braconnage constaté à cet endroit, a placé une nouvelle balise signalant l'interdiction de la pêche dans un périmètre de 100 mètres. « L'ancienne balise avait disparu », précise Nathalie Paoli-Leca, chef du service du développement durable de la mer.

Nouvelle balise et verbalisation par la DDTM

Grâce au retour de cette signalisation, les services de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Corse-du-

Sud sont désormais en mesure de verbaliser tout personne pêchant à cet endroit.

Elle risque un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende, selon un arrêté pris en 2017 par la préfecture maritime de Méditerranée.

Le braconnage repéré par l'Office de l'environnement compromet la réussite du projet mené depuis 2017. « Ces récifs artificiels se composent de trois modules prototypes en forme de rocher, de plaque et de croix. Ils ont pour mission de favoriser le développement de la ressource halieutique et reconstituer les biocénoses marines, rappelle la chef de service. Leur



L'un des trois récifs artificiels placés en 2017 au Ricantu, sur une zone sablonneuse, à l'embouchure de la Gravona et du Prunelli.
DOCS CM

*sui*vi écologique, qui est réalisé par la Station de recherches sous-marines et océanographiques (Stareso), est très encourageant. À titre d'exemple, le turbot, le barbu, la sole y ont notamment trouvé un habitat favorable à la reproduction. »

C.M.

